

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00346

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VEHICULES LOURDS EN ENERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-0202003460

DATE D'APPÊCHAGE: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE DE STATIONS D'AVITAILLEMENT DE VEHICULES LOURDS EN ENERGIES PROPRES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet de transition écologique et énergétique pour répondre à la fois aux problèmes du réchauffement climatique, d'érosion de la biodiversité et de la pollution atmosphérique. De par sa compétence pour la qualité de l'air, la Métropole s'est notamment engagée à plusieurs reprises auprès du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Elle a notamment acté, par délibération du 03 octobre 2019, la création d'un fonds en faveur de la qualité de l'air, comprenant des actions dont le budget prévisionnel avoisine les 16 millions d'euros, et soutenu à hauteur de 6 millions d'euros par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020, Saint-Etienne Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre du fonds Air-Véhicule en faveur de la qualité de l'air, première action de l'axe mobilité du plan d'action en faveur de la qualité de l'air, soutenu par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce plan d'action permet de préparer et d'accompagner le territoire à la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE).

La présente délibération propose la mise en œuvre d'une nouvelle action dans le cadre du plan d'action de Saint-Etienne Métropole pour la qualité de l'air, à savoir le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour aider à l'émergence de station d'avitaillement en énergie propre pour les véhicules lourds du territoire.

L'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire passe en effet nécessairement par un verdissement des solutions de transports lourds, de marchandises comme de voyageurs. Afin de permettre aux entreprises du territoire d'accéder aux énergies propres (GNV - gaz naturel véhicule, pouvant être d'origine renouvelable dans le cas de distribution de biogaz, hydrogène, électricité), un maillage efficace du territoire en stations d'avitaillement est nécessaire. Deux stations proposant du GNV existent actuellement sur le territoire ou à proximité immédiate (Saint-Etienne, rue Jean Huss et proximité D100 à Saint-Bonnet-les-Oules / Veauche).

L'appel à manifestation d'intérêt proposé a ainsi pour objectif de faire émerger un ou plusieurs projets de stations d'avitaillement, prioritairement sur les secteurs Gier ou Ondaine de la Métropole.

Une enveloppe de 277 500 €, entièrement supportée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes est proposée pour cet AMI. Saint-Etienne Métropole prendra à sa charge l'intégralité de l'animation liée à cet appel à manifestation d'intérêt.

Les modalités de candidature, critères de sélection et calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt sont précisés dans le règlement d'aide joint à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le règlement d'aide de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de stations d'avitaillement de véhicules lourds en énergies propres sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à Présider le jury de sélection de l'appel à manifestation d'intérêt et de ce fait, à proposer une candidature au concours financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU